

## Une évolution des structures d'évaluation de l'Inserm

Les mandats des **Commissions scientifiques spécialisées (CSS)**, de la **Commission d'accompagnement de la recherche (CAR)** et du **Conseil scientifique (CS)** arrivant à échéance fin août 2016, l'Institut aura l'opportunité de mettre en place de nouvelles dispositions pour la mandature 2016-2020. Par conséquent, une réflexion a été menée afin de définir une nouvelle répartition des thématiques de recherche en CSS, de la plus fondamentale à la plus appliquée. Leur nombre passerait ainsi de 9 à 6<sup>17</sup>. Cette nouvelle organisation a pour ambition d'équilibrer, entre les différentes CSS, le nombre d'équipes évaluées, la répartition des postes aux concours, ainsi que les possibilités de promotions. ))

En ce qui concerne le conseil scientifique, l'Institut souhaiterait inscrire ses futures mandatures dans un cadre rénové. À cet effet, une réflexion relative aux missions, à la composition et au fonctionnement de cette instance a été menée. Il en ressort les éléments suivants:

- maintien des missions du **CS** avec une affirmation de son rôle d'instance de réflexion, sur consultation du Président-directeur général de l'Inserm, sur les grandes orientations de l'Institut, les programmes généraux d'activité, le plan stratégique et le projet de contrat pluriannuel prévu à l'article L. 311-2 du Code de la recherche ;
- maintien de la parité entre les membres élus et nommés tout en diminuant le nombre de membres; ) ?
- nomination du président du CS dévolue au Président-directeur général de l'Inserm ; ) ?
- mise en place d'un groupe permanent, compétent pour les consultations portant sur les grandes orientations de l'Inserm, les programmes généraux d'activité et l'exploitation des résultats de la recherche, pour les travaux menés par l'Institut ou dont il assure l'organisation et le plan stratégique. Sa composition intègrerait notamment des personnalités scientifiques étrangères de haut niveau.

## Optimiser les procédures d'évaluation

Dans la nouvelle procédure d'évaluation, les CSS procéderont à l'analyse de 5 volets à partir du bilan de l'HCERES et des éléments transmis par l'équipe: i) production scientifique, ii) positionnement national et international, iii) spécificité et originalité du programme, iv) direction et animation, v) synergie avec l'environnement.

Cette évaluation permettra d'apprécier la valeur ajoutée du projet de l'équipe et sa contribution à la stratégie scientifique de l'Inserm. Dans un souci d'harmonisation, l'évaluation des chercheurs sera en phase avec celle des équipes, ce qui permettra notamment: i) de mieux suivre l'adéquation des besoins et des compétences, ii) d'avoir une meilleure vision de l'activité d'un chercheur dans son environnement, iii) de proposer une gestion dynamique de la mobilité des chercheurs au moment de la définition des nouveaux projets d'unités, iv) de renforcer le suivi de carrière des chercheurs et de les accompagner dans leurs choix d'évolution. Le phasage de ces deux évaluations permettra ainsi d'optimiser le suivi scientifique et RH des chercheurs. ) ?

<sup>17</sup> Les nouvelles CSS sont : CSS1 - Mécanismes du vivant, CSS2 - Pathologies du développement, hématologie et cancérologie, CSS3 - Physiologie et physiopathologie des grands systèmes, CSS4 - Neurosciences, CSS5 - Immunité, Infection, CSS6 - Santé publique et Technologies de la santé ) ?